

Bachelier en Publicité option : médias contemporains

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 43 Fax : +32 (0) 65 40 41 53 Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PB107 Histoire de l'art 2			
Code	ARPB1B07P107	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Benoît DEVUYST (benoit.devuyst@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à sensibiliser les étudiant(e)s à la culture artistique en général, et à l'art contemporain en particulier. L'objectif est qu'ils/elles prennent conscience de ce qu'est l'Art, de ce qu'il représente, et de ce qu'il apporte. La matière alterne contenu ex-cathedra et visites d'expositions. Les artistes belges seront autant que possible privilégiés.

Le cours traite aussi des rapports entre l'art et la communication (publicitaire).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Compétences transversales inter catégorielles de l'Enseignement supérieur de type court**

Sous Compétence 1.1 Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit

1.1.1 Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, une réalisation, un événement

1.1.5 Acquérir et développer son esprit critique

Sous Compétence 1.2 S'intégrer à l'environnement économique et technique de son futur métier

1.2.4 Développer et actualiser des savoirs, savoir-faire, savoir-être par la participation aux concours, expositions, formation continue

Compétence 2 **Compétences transversales spécifiques à la Catégorie Arts Appliqués**

Sous Compétence 2.1 Compétences artistiques

2.1.1 Enrichir sa culture artistique, s'informer des nouvelles tendances pour élargir son champ de créativité

2.1.2 Avoir un regard critique sur les rapports entre l'art et la société dans leur contexte historique, social, culturel et intellectuel

2.1.3 Privilégier l'impact d'une image par une recherche et une expérimentation graphique personnelle

2.1.4 Développer sa sensibilité et son sens esthétique

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, l'étudiant(e) sera capable :

- De connaître les grands mouvements artistiques modernes et contemporains
- De distinguer les courants artistiques modernes et contemporains majeurs
- D'appréhender les richesses de la production artistique belge des 150 dernières années

- De mieux comprendre la démarche artistique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARPB1B07P107· PB107 Histoire de l'art 2

24h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Histoire de l'art 2

24 h

Contenu

- La publicité c'est de l'art ?
- La publicité, tout un art !
- Photoreportage -> précurseurs, légendes, héritiers
- Made in Belgium -> Wim Delvoye, Francis Alÿs, Jan Fabre, Evelyne Axell

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral qui inclut une participation active des étudiant(e)s : exercices, mises en commun, présentations, questions-réponses, etc.
- Programme soutenu de visites multidisciplinaires à l'extérieur

Dispositifs d'aide à la réussite

- Récapitulatif de la matière à chaque nouvelle séance
- Débriefing post-exercice, post-interro et post-examen

Ouvrages de référence

Néant

Supports

- Syllabus
- Plateforme ConnectED
- Vidéos
- Expositions

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Interrogation écrite à mi-parcours
- Différents exercices (individuels ou par groupes) cotés
- Examen écrit en clôture de période

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	20		
Période d'évaluation			Exe	80	Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

- La section pratique l'arrondi mathématique lors de l'évaluation finale de la période.
- Lors de l'examen, tout(e) étudiant(e) retardataire se verra refuser le droit de participer à l'examen et sera envoyé(e) à la Direction.
- Toute absence pour maladie doit être signalée au secrétariat principal dans les délais impartis. une copie du CM doit être remise à l'enseignant au plus tard 1 semaine après la période d'absence.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).